

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 décembre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 173 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Daniel AMAR - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Christian DELAVET - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - José MORALES - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Philippe PIGNON - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Bruno GILLES - Sophie AMARANTINIS représentée par Gerard GAZAY - Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Michel AMIEL représenté par Sophie CHAVE - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Pascal CHAUVIN - Moussa BENKACI représenté par Marc FERAUD - Julien BERTEI

représenté par Camélia MAKHLOUFI - André BERTERO représenté par Christian DELAVET - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Sarah BOUALEM représentée par David GALTIER - Linda BOUCHICHA représentée par Laurent BELSOLA - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Martin CARVALHO représenté par Grégory PANAGOUDIS - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Jean-Jacques COULOMB représenté par Georges CRISTIANI - Marc DEL GRAZIA représenté par Bernard DEFLESSELLES - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Olivia FORTIN représentée par Joël CANICAVE - Gérard FRAU représenté par Florian SALAZAR-MARTIN - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Sophie GRECH représentée par Monique FARKAS - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Pierre HUGUET - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Michel LAN représenté par Jean-Pierre GIORGI - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Richard MALLIE représenté par Daniel GAGNON - Maxime MARCHAND représenté par Amapola VENTRON - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOL - Hervé MENCHON représenté par Lourdes MOUNIEN - Danielle MENET représentée par Danielle MILON - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Véronique MIQUELLY représentée par Emmanuelle CHARAFE - Claudie MORA représentée par Patrick GRIMALDI - Pascale MORBELLI représentée par Isabelle ROVARINO - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Didier KHELFA - Claude PICCIRILLO représenté par Jean-Pascal GOURNES - Catherine PILA représentée par Emilie CANNONE - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Anne REYBAUD représentée par Martine CESARI - Dona RICHARD représentée par Eric SEMERDJIAN - Maryse RODDE représentée par Hatab JELASSI - Alain ROUSSET représenté par Laurent SIMON - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Franck SANTOS représenté par Bernard RAMOND - Anne VIAL représentée par Laure ROVERA - Yves WIGT représenté par Guy BARRET - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jacques BOUDON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Kayané BIANCO - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHÉL - Yves MORAINÉ - Frank OHANESSIAN - Serge PEROTTINO - Michèle RUBIROLA - Aïcha SIF - Marie-France SOURD GULINO - Catherine VESTIEU.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Régis MARTIN représenté à 13h40 par Chantal GARCIA - Gérard AZIBI représenté à 15h48 par Christine JUSTE - Robert DAGORNE représenté à 16h00 par Jean David CIOT - Hervé GRANIER représenté à 16h10 par Philippe GRANGE - Françoise TERME représentée à 16h10 par Nicolas ISNARD - Marie MARTINOD représentée à 16h23 par Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO représenté à 16h25 par Nicole JOULIA - René-François CARPENTIER représenté à 16h38 par Vincent GOYET.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lyece CHOULAK à 14h24 - Sébastien JIBRAYEL à 14h24 - Didier REAULT à 15h05 - Jean-Yves SAYAG à 15h11 - Corinne BIRGIN à 15h22 - Samia GHALI à 15h46 - Lionel DE CALA à 15h48 - Nasser BENMARNIA à 15h48 - Gilbert SPINELLI à 15h55 - Yannick OHANESSIAN à 16h00 - Marie BATOUX à 16h04 - Monique FARKAS à 16h15 - Georges ROSSO à 16h30 - Yves MESNARD à 16h30 - José MORALES à 16h30 - Grégory PANAGOUDIS à 16h30 - Jocelyne POMMIER à 16h30 - Jean-Marc COPPOLA à 16h30 - Véronique PRADEL à 16h30 - Christophe GONZALES à 16h30 - Didier PARAKIAN à 16h35 - Jean-Louis VINCENT à 16h42 - Marc FERAUD à 16h42 - Eric GARCIN à 16h43 - Jean-David CIOT à 16h47 - Cédric DUDIEUZERE à 16h51 - René RAIMONDI à 16h55 - Arnaud MERCIER à 16h55 - Jean-Pascal GOURNES à 16h55 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h55 - Monique FARKAS à 17h04 - Philippe GRANGE à 17h05 - Christian NERVI à 17h05 - Ulrike WIRMINGHAUS à 17h06 - Nathalie TESSIER à 17h17 - Michel RUIZ à 17h20 - Sophie CHAVE à 17h20 - Alexandre DORIOL à 17h23 - Camélia MAKHLOUFI à 17h23 - Nicole JOULIA à 17h30 - Anne MEILHAC à 17h34.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-003-17198/24/CM

**■ Approbation du programme d'aménagement du Tramway / Arenc / National / Belle de mai
110783**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Plan de Mobilité de la Métropole, adopté en décembre 2021, définit la stratégie de développement du territoire métropolitain autour du REM (Réseau Express Métropolitain) avec ses 27 lignes à haut niveau de service, dont 3 lignes ferroviaires et 24 lignes routières, maillées avec les réseaux de transport urbain.

Afin de construire et proposer aux habitants, en particulier aux salariés et étudiants, ainsi qu'aux touristes et visiteurs, des alternatives efficaces et attractives en transports collectifs, ces lignes de transports à haut niveau de services : tramway, BHNS, et cars à haut niveau de service, assurent les liaisons interurbaines d'une métropole multipolaire.

Ces transports en commun offrent de la fréquence, de la fiabilité, tout en étant connectés et maillés autour de pôles d'échange multimodaux, qui proposent un bouquet de service diversifiés (métro, tramway, bus, services vélos...)

Le Plan de mobilité prévoit d'ici 2030 de renforcer les réseaux de transports urbains à haut niveau de service de Marseille, Aix en Provence, Aubagne, Vitrolles et Marignane, et d'en développer de nouveaux sur Miramas, Istres, Martigues et Port de Bouc.

La métropole accélère sa transformation avec les 15 projets labellisés Marseille En Grand (MEG) dont 9 sur Marseille, et c'est à un rythme soutenu que les projets doivent avancer pour atteindre ce choc d'offres, attendu notamment sur Marseille.

Le réseau de tramway de Marseille représente aujourd'hui 12,3 km d'infrastructures, 3 lignes, 34 stations, 32 rames de tramway en exploitation, et un centre de maintenance et de remisage à Saint-Pierre.

A l'horizon 2028/2030, seront mise en service les extensions actuellement en cours de travaux du tramway Nord sud phase 1, ou en études opérationnelles pour l'extension du tramway Nord sud phase 2 et du Quatre Septembre. Le projet de tramway de la belle de Mai sera livré également à cette échéance.

Sont également à l'étude, au stade faisabilité : les extensions vers Saint-Jérôme, vers Saint-Antoine, vers La Valentine/Barasse et la nouvelle ligne entre Blancarde et Borely. Au fur et à mesure de la mise en service de ces infrastructures, celles-ci seront réorganisées afin d'être exploitées en « croix », en connectant de manière systématique le centre-ville tout en offrant un panel de destinations plus large.

Le projet d'extension du tramway Belle de Mai/Arenc/National, s'inscrit comme une avancée significative pour mettre fin à l'enclavement du Quartier de la Belle de Mai et développer une meilleure accessibilité de tout le corridor jusqu'à St Jérôme. Les évaluations socio-économiques de ce projet, dans sa version prolongée jusqu'à St Jérôme, en font la deuxième ligne de tramway la plus fréquentée de Marseille.

Ce projet jusqu'à la place Burel constitue une première étape vers la desserte du secteur Saint Jérôme et augmentera le potentiel de fréquentation de cette ligne de manière significative avec 120 000 voyageurs/jour (2^{ème} ligne du réseau à terme en nombre de voyageurs).

Le projet d'extension du réseau de tramway Belle de Mai/ Arenc/National

Les études d'opportunité et de faisabilité de ce projet d'extension du réseau de tramway ont été

réalisées de 2021 à 2024. Ces études ont permis d'identifier l'ensemble des corridors et tracés possibles au niveau du secteur à desservir, sans exclure des solutions en souterrain. A l'issue de l'approfondissement des études intégrant les demandes complémentaires exprimées par la Ville de Marseille, il s'agit maintenant d'approuver le programme d'aménagement de ce projet, inscrit au programme « Marseille en Grand » financé par l'Etat, de manière à engager la phase des études opérationnelles.

Le projet consiste à étendre les infrastructures du tramway vers le quartier de la Belle-de-Mai, avec un terminus provisoire sur la place Burel en vue d'un prolongement vers St Jérôme, en passant par le boulevard National et la rue Loubon. Cette infrastructure assure également une connexion vers Arenc avec la ligne de Tramway Nord/Sud, la gare ferroviaire d'Arenc et le futur Pôle d'Echange Multimodal d'ARENC. Le phasage de réalisation de cette infrastructure qui relie Arenc au nord via le bd National et Longchamp au sud, puis traverse la Belle de Mai par la rue Loubon, s'avère nécessaire compte tenu du planning de réalisation de la gare souterraine de ST Charles. En effet, pour une mise en service du tramway dès 2030, il y a lieu de connecter le quartier au centre-ville via ARENC, avant réalisation de la gare souterraine de St Charles attendue pour 2035. Une fois la gare souterraine réalisée, la desserte de la gare puis du centre-ville sera plus directe via le boulevard Longchamp et la Canebière.

Cette extension permettra de desservir (dans une zone de 400m autour du tracé) :

- Sur le linéaire entre Arenc et Burel (2,05km), 37800 personnes et 11750 emplois
- Sur le linéaire entre Longchamp et Loubon par le boulevard National (1,36km) 18 000 personnes et 9 000 emplois

Soit un total de **55 800 résidents et 20 750 emplois**. Ainsi, son dimensionnement et sa fréquence doivent être en rapport avec le potentiel de fréquentation attendu.

Les principales caractéristiques de cette nouvelle extension de l'infrastructure tramway sont les suivantes :

- Une extension de 3,47 km comprenant :
 - Le boulevard National depuis le boulevard Longchamp jusqu'à Arenc via le boulevard Mirabeau.
 - L'extension sur la rue Loubon depuis le boulevard National jusqu'à la place Burel en passant par la rue du Docteur Léon Perrin dans un sens et la traverse notre dame de bon secours dans l'autre sens.

Cette extension s'accompagne de la réalisation de :

- 10 stations dont deux stations de part et d'autre du tunnel national, qui desserviront la future gare souterraine de St Charles ainsi que la gare historique et la gare routière.
- Une mixité bus tram sur certains tronçons de manière ponctuelle, avec certaines stations en mixité avec le tram.
- Un terminus provisoire place Burel en vue de son extension jusqu'à St Jérôme.
- Des itinéraires Cyclables prévus comme suit :
 - Sur le secteur Belle de Mai : dissociation des sens cyclables : rue Loubon sens descendant et rue Belle De Mai sens montant, avec une alternative sur la rue Belle de Mai d'insertion d'une piste bi directionnelle avec voie partagée sur une section.
 - Sur le secteur boulevard National : insertion d'une piste bidirectionnelle sur le tronçon du boulevard entre rue Loubon et Arenc, ainsi que dans le passage sous le PRA national, en mode dégradé pour contourner la gare
 - Rue de Crimée, puis rue des Abeilles : une piste bidirectionnelle sur tout le linéaire de la voie.

- Un réseau viaire réduit et limité, permettant de supprimer le trafic de transit à travers le quartier :
 - Une voie unique le long du boulevard National.
 - Une voie maintenue sur la rue de la Belle-de-Mai.
 - Un itinéraire de desserte locale le long de la rue Loubon, dans le sens vers National.
 - La dissociation des sens entrants et sortant au niveau du boulevard Perrin (sortant) et de la traverse du Bon Secours (entrant) en lien avec la rue d'Orange.

Compte tenu de son profil partiellement élargi, la rue Loubon a été retenue pour l'implantation du tracé de la ligne de tramway. Pour autant, elle conserve son profil historique de moins de 10 mètres sur plusieurs secteurs, de sorte que le déploiement du projet implique un projet urbain de grande qualité.

Cette restructuration impliquera l'acquisition de foncier et de biens.

Ces espaces représentent une opportunité pour le quartier, pour des propositions de nouveaux espaces publics, la recomposition des espaces publics du quartier, pour insérer de nouveaux équipements publics, des espaces verts ainsi que des locaux commerciaux.

Les occupants des logements concernés par le projet feront l'objet d'un accompagnement au relogement, pour permettre à ceux qui le souhaitent, de rester résident dans le quartier de Belle de Mai, soit dans le périmètre de projet de la SPLA-IN à proximité, soit dans des opérations de logement réalisées en anticipation du tramway sur le secteur de Loubon.

Une attention particulière sera également portée aux commerces qui bordent la rue Loubon, qui représentent le cœur du quartier, autour duquel s'organise la vie sociale. Un accompagnement spécifique et très en amont du projet sera mis en place pour prendre en compte cette dimension, à la hauteur de l'enjeu et de l'attachement des habitants de ce quartier.

Pour autant, une prise en compte le plus en amont possible de la dimension sociale et urbaine du projet, avec un accompagnement des résidents et commerçants directement concernés, conduira à une meilleure appropriation du projet au sein du quartier. Un mode de concertation continu sera mis en place au plus tôt.

A l'issue de l'approbation du programme, une étude urbaine permettra d'apprécier et de proposer des aménités urbaines qui seront partagées et concertées avec les habitants du quartier. En parallèle, les études opérationnelles vont s'engager et viendront préciser les impacts bâtis, l'objectif étant de minimiser ces impacts par la recherche de solutions alternatives. L'option d'un tronçon à voie unique reste ouverte et fera l'objet d'analyses approfondies en termes d'avantages - inconvénients dans le cadre des études de réalisation.

Le coût global de ce projet, hors matériel roulant, est donc estimé au stade de fin des études de faisabilité (valeur CE09/22) à **173 millions d'euros HT soit 207.6 millions d'euros TTC**.

L'objectif de mise en service du tramway Belle de Mai/Arenc/National est fixé à fin 2030 (pour la phase 1), avec un prolongement vers St Jérôme qui fait actuellement l'objet d'études de faisabilité engagées depuis septembre 2024. L'objectif de déployer cette extension vers St Jérôme est bien de tendre à un enchaînement des deux phases en termes de réalisation, sans discontinuité.

Le comité de pilotage entre la Métropole et la Ville de Marseille se réunira à toutes les phases décisionnelles permettant la validation des propositions issues des études opérationnelles qui seront engagées. Il se réunira au moins 3 fois par an.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la

délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° MOB-001-11063/21/CM approuvant le plan de mobilité métropolitain du 16 décembre 2021.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La pertinence de renforcer l'offre de transport urbain à Haut Niveau de Service sur Marseille et en particulier pour les quartiers nord, et renforcer le maillage territorial dans sa globalité.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme d'aménagement du tramway Belle de Mai/Arenc/National jusqu'à la place Burel (terminus provisoire) en vue de son extension jusqu'à St Jérôme, (document ci-annexé).

Article 2 :

Est approuvé le coût global de l'opération relatif à l'opération hors matériel roulant, soit **173 M d'euros HT (valeur 2022)** et son affectation sur le budget annexe transport.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à effectuer, toutes déclarations, toutes demandes d'enregistrement ou demandes d'autorisation au titre du Code de l'Urbanisme, du Code de L'Environnement et prendre tout acte à cet effet, Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, l'Etat, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, la Région Sud ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Transports, en section d'investissement : autorisation de programme n°G120P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°220611200D, « TRAMWAY - SAINT CHARLES - BELLE DE MAI ». Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Construire des réseaux de transport » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7DTGHT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS